



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique du tourisme

Question écrite n° 69152

Texte de la question

M. Jean-Charles Taugourdeau interroge M. le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation sur ses intentions suite au rapport sénatorial évoquant la possibilité d'un label oenotourisme pour nos régions viticoles, sachant qu'une telle initiative aurait des répercussions positives sur ces régions.

Texte de la réponse

Le vin, le patrimoine et les sites naturels constituent un facteur d'attractivité important de nos régions et territoires. 7,5 millions de clients (5 millions de Français et 2,5 millions de visiteurs internationaux) motivent et axent leur séjour sur le thème du vin. C'est une clientèle caractérisée par sa forte connaissance de l'univers du vin et qui se révèle relativement autonome dans l'organisation de son séjour. Toutefois, il existe un fort potentiel de développement auprès d'une clientèle française et internationale que l'on pourrait sensibiliser à cet univers, en lui proposant des prestations lui permettant d'organiser un séjour plus varié tout en s'initiant à cette culture. C'est ce segment de clientèle, à fort potentiel, qu'il s'agit de cibler et développer par une meilleure qualification et structuration de l'offre dédiée à la thématique de l'oenotourisme, et pour l'amélioration de sa lisibilité et de sa visibilité. C'est pourquoi le ministre en charge du tourisme a mandaté le Conseil national de l'oenotourisme (CSO) afin d'imaginer et mettre en oeuvre un label sur les destinations du vin. L'objectif de ce label est ainsi d'offrir plus de lisibilité au client et plus de visibilité à la destination : en développant l'efficacité touristique de ces destinations viticoles par une meilleure mise en valeur de leurs richesses et la mise en réseau de ces acteurs ; en développant globalement l'image, la notoriété et les ventes pour tous les acteurs de la filière du tourisme viticole ; en identifiant sur une région/un bassin viticole, la destination proposant un produit complet au client, associant tout ce qui participe à son attractivité : son vignoble, son patrimoine culturel, naturel, immatériel (gastronomie, savoir-faire), les activités de loisirs, de bien-être et santé, les événements culturels, sportifs, d'affaires, de l'hébergement, de la restauration ; en assurant au client une qualité d'accueil et un esprit de partage lui donnant les clés de compréhension de l'univers du vin, tout en prônant la consommation responsable ; en favorisant les synergies d'actions entre les différents acteurs. Ce label doit aussi s'appuyer sur les initiatives et les démarches qualité mises en place par les différents opérateurs du monde du tourisme ou du vin, dont le rôle est essentiel dans le suivi de l'offre et dans sa professionnalisation. Par ailleurs, le ministre a remis le 27 janvier 2010 les premiers prix nationaux de l'oenotourisme qui distinguent des démarches individuelles ou collectives, exemplaires contribuant à la promotion de l'oenotourisme. Ils s'adressent à tous les acteurs du monde du vin, du tourisme et du patrimoine vitivinicole et a pour objectif de récompenser quatre initiatives exemplaires simples et rapidement transférables dans les catégories suivantes : la mise en valeur touristique d'un caveau ou d'un site viticole ; l'hébergement ou la restauration dans le vignoble ; la mise en réseau de maisons de vin avec d'autres ressources touristiques (patrimoine, sites naturels, produits d'agrotourisme...) ; la promotion d'un produit oenotouristique (par un événement, avec une agence de voyage, sur Internet...).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Charles Taugourdeau](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69152

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, pme,tourisme, services et consommation

Ministère attributaire : Commerce, artisanat, pme,tourisme, services et consommation

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 19 janvier 2010, page 461

Réponse publiée le : 13 avril 2010, page 4224